

Arrêté

Fixant la composition de la commission pour le recrutement ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), organisé par l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. La commission pour le recrutement ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'adjoint technique de recherche et de formation BAP A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), organisé par l'Institut National Polytechnique de Toulouse est composée ainsi qu'il suit

Monsieur Jérôme SILVESTRE, ingénieur de recherche, président, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse ;

Madame Rosane HENRI, technicienne de recherche et de formation classe normale, membre, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse ;

Madame Gaëlle PERRIER, assistant ingénieur de recherche, membre, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse , le 29 mai 2024